

TWEEDSMUIR,
[L.S.]

CANADA

GEORGE VI, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au vingt-huitième jour du mois de décembre 1939, à laquelle date, en Notre cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents. NEANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés de vous trouver personnellement en Notredite cité d'Ottawa JEUDI, le vingt-cinquième jour du mois de janvier 1940, à trois heures de l'après-midi, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce quatorzième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf, le quatrième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.